

TARIF BLEU ÉLECTRICITÉ Option verte CLIENTS PROFESSIONNELS -A partir du 1er février 2022

Votre puissance (kVA)	Tarifs simples		Tarifs option « heures creuses »		
	Abonnement mensuel en I HT	Le kWh en I HT	Abonnement mensuel en I HT	Le kWh en IHT*	
				Heures pleines	Heures creuses
3 kVA	10,05	0,1388			
Option Verte	3,00				
6 kVA	12,44	0,1388	12,59	0,144	0,1215
Option Verte	3,00		3,00		
9 kVA	14,65		14,94		
Option Verte	3,00	3,00			
12 kVA	17,02	0,1388	17,36	0,144	0,1215
Option Verte	3,00		3,00		
15 kVA	19,25		19,72		
Option Verte	3,00		3,00		
18 kVA	21,44	0,1388	22,05	0,144	0,1215
Option Verte	3,00		3,00		
24 kVA	26,26		27,21		
Option Verte	5,00	5,00			
30 kVA	30,94	0,1388	31,75	0,144	0,1215
Option Verte	5,00		5,00		
36 kVA	35,72	0,1388	36,38	0,144	0,1215
Option Verte	5,00		5,00		

Taxes au 01/01/2020

**Les prix proposés et mentionnés ci-dessus incluent la fourniture et l'acheminement de l'énergie électrique. Ils s'entendent hors toutes taxes et en euros. Ils seront majorés de plein droit :
TTC comprenant : CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) - CSPE (Contribution au Service Public d'Électricité) - TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité incluant l'hypothèse d'une taxe départementale de 4, 25% et une taxe communale de 8,5%. Ces taux peuvent varier en fonction des communes et des départements ; pour connaître ces taux, reportez vous à votre facture d'électricité) - TVA à 20% appliquée sur la consommation (en kWh), la CSPE et la TCFE - TVA à 5.5% appliquée sur l'abonnement et la CTA. Les tarifs de l'électricité sont régulés et contrôlés par décret ou par décision de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), en conséquence une modification de prix n'est pas assimilable à une modification de contrat.